



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon  
l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 : + 3,7%

2024 : +1,3%

Janvier : +0,2%

Février : 0

Mars : +0,2%

Evolution des pensions :

+ 5,3% au 1er janvier  
2024

+ 1,6% au 1er novembre  
2024 pour les retraites  
complémentaires

+ 2,2% au 1er janvier  
2025

### BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF  
04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

## Conférence nationale des retraités du 2 avril 2025

La Conférence, préluant le Congrès fédéral, s'est réunie à la Confédération sous la présidence de Paul Barbier, secrétaire adjoint de l'UCR.

Un hommage - sous forme d'applaudissements - a été rendu aux militants décédés durant le mandat.

Après avoir excusé les absences de plusieurs camarades, Gérard a présenté le rapport d'activité du Secrétariat retraités sortant. Après discussion - 6 interventions - celui-ci a été adopté à l'unanimité.

Eric Falempin a ensuite présenté les propositions de modifications du règlement intérieur, à soumettre à l'approbation des instances fédérales ( BF et Congrès). Plusieurs camarades se sont ensuite inscrits, après les réponses, la proposition a été votée à l'unanimité moins une abstention,

Daniel Ferté a informé que sitôt élu, le nouveau secrétariat se réunirait pour organiser le travail et la répartition des tâches.



Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,

7 Passage Tenaille — 75014 PARIS Tél.: 01 4 0 52 86 04 — email : [federation@fo-cheminots.fr](mailto:federation@fo-cheminots.fr)

André Mons - aidé de Claude Jehan et Fred Hermine - a organisé le vote à bulletins secrets par les responsables régionaux : **Didier Macé** est élu secrétaire adjoint, les sept autres membres élus sont : **Michel Dudragne** - **Christophe Fraisse** - **François Grasa** - **Michel Ker-miche** - **Marc Picauville** - **Thierry Robert** et **Daniel Vigour**.



*(manquent sur la photo Michel Dudragne et Francois Graza)*

Alain Schlick a présenté le projet de résolution lequel a fait l'objet de plusieurs amendements et d'un vote sur une proposition alternative concernant la citation de la résolution du CE de l'UCR sur les guerres. Cette proposition n'ayant pas été approuvée par la grande majorité, le texte final a été voté à l'unanimité moins deux abstentions.

Le Secrétaire général de la Fédération, Daniel Ferté, a ensuite pris la parole pour répondre à plusieurs interventions ( pensions de réforme /d'ancienneté - future loi sur les logements HLM - origine de la fiscalisation des FC - complémentaire santé) et donner des indications sur l'actualité en rappelant les orientations fédérales.

Paul Barbier a rappelé qu'au delà des nuances voir désaccords, ce qui nous rassemble ce sont les principes fondateurs de FO, résumés par la formule « Pain Paix Liberté ». Sur la question des guerres, il a cité Léon Jouhaux aux obsèques de Jean Jaurès. Il est revenu sur le « conclave » sur les retraites, le départ de FO, l'alliance CFDT-MEDEF pour faire payer les retraités et l'unité d'action dans le cadre du G9 pour peu que les initiatives sur les revendications communes soient discutées préalablement. Il a conclu en appelant au renforcement de l'UCR.



## Conférence nationale retraités du 2 avril 2025

### Résolution

La Conférence nationale de la Section des retraités de la Fédération FO des cheminots s'est réunie le 2 avril 2025, dans le cadre d'un changement notable de la situation sociale, en France et dans le monde.

La Conférence fait référence à la rhétorique militariste qui envahit désormais le discours des pouvoirs publics et des médias accompagnant une augmentation massive des dépenses d'armement, corrélativement à la mise en cause :

De chacune des avancées sociales (Retraites - Assurance chômage - Sécurité sociale - Services publics ...)

De la protection et des droits des salariés fragiles, les salariés privés d'emploi, les salariés et retraités handicapés, en ill, dépendants, les salariés étrangers, ceux qui fuient les guerres et les massacres ... misant sur la division des rangs ouvriers.

De la liberté de conscience et d'expression, par la stigmatisation des opinions « non conformes »

Des droits républicains comme de la démocratie - sans lesquels le syndicalisme indépendant ne saurait exister -

Alors que les moyens publics attribués aux services publics comme l'hôpital et à l'école se réduisent comme peau de chagrin, la Conférence souligne que dans le même temps, les dividendes des entreprises privées comme celles du CAC 40 ont, à nouveau, battu des records en 2024 avec 98 milliards servis aux actionnaires (plus 60 % depuis 2019)

La Conférence attachée à perpétuer les idéaux syndicalistes de la Charte d'Amiens réaffirme dans ce nouveau contexte inquiétant que la Cgt-Fo - qui continue la CGT de 1906 - mène le combat « *contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matériels que morales mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière* ».

C'est pourquoi, plus que jamais, la Conférence réaffirme ses revendications de paix, de solidarité ouvrière et de progrès social.

Avec la Confédération elle confirme que « *Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs (et) .... Dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international...* »

Avec le dernier Comité exécutif de l'UCR, elle « *renouvelle ses vœux pour la paix dans le monde. Plus que jamais nous continuerons à combattre pour la libération de tous les otages et prisonniers israéliens et palestiniens et pour exiger le cessez le feu immédiat concernant l'ensemble des conflits armés en particulier en Ukraine et au Moyen Orient et à condamner ce que toutes les institutions internationales considèrent comme un génocide perpétré à Gaza* ».



### **Pour l'abrogation de la réforme des retraites de 2023.**

Considérant que l'existence et le développement du syndicalisme libre et indépendant est une condition déterminante de la défense des intérêts ouvriers, la Conférence se félicite du départ de notre Confédération du « conclave » sur les retraites dès le 27 février.

En refusant et en combattant le carcan gouvernemental du maintien de la réforme de 2023, largement rejetée, d'une orientation en faveur d'un système par points ou par capitalisation que nous refusons, comme du refus de remettre en cause les 173 milliards de fonds publics aux entreprises sans contreparties, la Confédération a confirmé, comme il se doit, son opposition à collaborer à la mise en œuvre d'une politique gouvernementale anti-sociale.

La Conférence rappelle avec la résolution du Congrès confédéral de Rouen : « *notre mot d'ordre de 2011 « 40 ans c'est déjà trop », le Congrès considère que le blocage de ce processus constituera une avancée pour revenir à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour 37,5 ans de cotisations, en créant le rapport de force nécessaire quand les conditions seront réunies.* »

### **Pour l'augmentation des pensions, pour le rattrapage des pertes subies par les retraités**

La Conférence se félicite que l'Etat ait du - à l'opposé de ses intentions - respecter l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale et revaloriser les pensions au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 2,2 %, du fait de la chute du gouvernement Barnier.

Avec l'UCR, la Conférence considère qu'il s'agit là « *d'un point d'appui afin de poursuivre l'action pour obtenir le rattrapage des pertes subies, des pensions supérieures au SMIC et leur indexation sur l'évolution des salaires* »

### **Pour le maintien de l'abattement de 10% du calcul de l'impôt des retraités.**

Avec l'UCR, la Conférence s'insurge contre les velléités de supprimer cet abattement, alors que celui-ci est une mesure d'équité et de justice fiscale, pour pondérer la fiscalité des retraités, au regard notamment du surcroît des frais de santé qu'ils doivent supporter.

La Conférence revendique au contraire, avec l'UCR, de mettre fin au plafonnement de cet abattement fiscal

### **Pour un crédit d'impôt des frais de complémentaires santé pour tous les retraités**

Face à la mise en place de la complémentaire santé obligatoire pour les cheminots en activité, la Conférence se félicite de l'important travail fédéral d'information aux cheminots.

La Conférence souligne que les cheminots une fois en retraite ne bénéficieront plus de la participation patronale de 65 %, augmentant d'autant le tarif. Les actuelles mutuelles de cheminots, privés de l'adhésion des cheminots actifs, mettant fin à la solidarité inter générationnelle, devront « s'adapter » .... dans un contexte de renchérissement constant des tarifs des complémentaires (moyenne de + 7 % cette année encore)



La Conférence nationale des Retraités fait sienne la déclaration de la Fédération :

« *FO a toujours combattu la Mutuelle obligatoire pour les agents relevant du régime spécial de Sécurité Sociale. La Mutuelle obligatoire correspond donc, à terme, à une mise en liquidation de notre bien collectif au profit financier d'une entreprise privée* ». La décision arbitraire de la SNCF dans le cadre d'un accord signé par CGT, CFDT, UNSA et SUD-RAIL s'applique aux actifs à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025. La Fédération FO cheminots s'y oppose et s'y opposera pour les cheminots retraités par tous les moyens traditionnels de la lutte syndicale.

Face aux exonérations de cotisations sociales (+ 26 % depuis 2019, 77 milliards en 2024) octroyées aux patrons, causes principales des baisses de remboursements de la Sécurité sociale avec transfert sur les complémentaires et pour stopper la désaffection consécutive de plus en plus de retraités avec les conséquences inévitables pour leur santé, la Conférence préconise une campagne revendicative pour le crédit d'impôt.

### **Pour la défense de la Caisse de prévoyance et de retraite**

Depuis l'adoption - sans vote via l'article 49.3 de la constitution - de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2024, la CPRPF est intégrée au régime général.

Son financement est désormais assuré par les cotisations, les réserves de la CPR et « *une dotation d'équilibre du régime général* » ... un régime général, déjà mis en difficulté financière par les exonérations de cotisations patronales sur décisions unilatérales des gouvernements successifs.

La Conférence, condamne ce désengagement de l'Etat de ses responsabilités historiques dans le déséquilibre démographique du régime spécial, qu'il assumait légitimement jusqu'à maintenant.

La Conférence inquiète pour l'avenir du financement des « prestations spécifiques non pérennes » essentiellement servies aux retraités, revendique leur maintien intégral, ainsi que tous les acquis servis par la CP.

### **Pour l'accès aux soins et la défense de la Sécurité sociale**

La Conférence s'alarme du manque criant de médecins, de personnels hospitaliers, des suppressions de lits, de la saturation des urgences qui en résulte aboutissant à la multiplication de décès qui auraient pu être évités. La situation se détériore de la même façon dans les EHPAD et où les « reste à charge » des résidents et de leur famille augmentent sans cesse.

Avec l'UCR, la Conférence appelle ses adhérents à rejoindre, toutes les initiatives de mobilisation contre cette politique destructrice, en défense de l'hôpital et de ses personnels et pour qu'enfin soit adoptée une loi « grand âge » de programmation et de financement de la perte d'autonomie dans le cadre de la sécurité Sociale.

Année du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Sécurité Sociale, la Conférence fait de la défense de cette conquête sociale fondée sur le principe « *De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins* » une priorité, en revendiquant :

Le refus de son étatisation via l'impôt (CSG) substitué au salaire différé des cotisations sociales patronales

L'arrêt des exonérations de cotisations patronales indues et leur compensation intégrale rétroactive par l'Etat (19 milliards non compensés pour la seule année 2023)

... permettant le financement de recrutements massifs de personnels soignants, l'augmentation des formations médicales, la réouverture des lits hospitaliers et leur augmentation, l'investissement dans la création d'EPHAD publics pour couvrir les besoins présents et à venir et la satisfaction des revendications légitimes des personnels.

La Conférence s'oppose en conséquence à toutes augmentations de CSG, CASA ... passées et à venir et rappelle qu'elle en revendique la suppression.

### Au côté de la Fédération

#### pour défendre les garanties sociales des cheminots.

La Conférence nationale des retraités soutient pleinement l'activité de sa Fédération pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail ... œuvrant à l'unité revendicative des cheminots de toutes catégories, contre leur mise en concurrence et revendiquant le retour au monopole public d'Etat et l'extension du Statut à tous les cheminots.

La Conférence appelle, avec la Fédération, à l'indispensable unité d'action revendicative des fédérations syndicales. Elle rappelle que l'union fait la force et rejette la division artificielle entre organisations dites « représentatives » ou pas selon les critères étatiques.

Elle se félicite de la priorité fédérale apportée aux formations syndicales militantes, déterminantes pour l'avenir.

La Conférence s'insurge contre la fiscalisation des FC des retraités depuis le 1 janvier 2024 et revendique une compensation intégrale à l'instar de celle attribuée aux actifs.

----

- Forte de l'expérience de la mobilisation contre la réforme des retraites de Mr Macron en 2023, laquelle a été appliquée - sans vote - malgré les millions de salariés manifestant pacifiquement leur opposition durant plusieurs mois

- Forte de l'expérience du passé et des conditions ayant prélué aux précédentes guerres ravageuses de vie humaines :

la Conférence estime que face à la propagande guerrière et anti sociale en cours, la riposte syndicale doit être à la hauteur de la menace et que les déclarations, aussi fermes soient-elles, ne sauraient remplacer une mobilisation énergique et déterminée.

Pour la Conférence cela passe par la préparation des esprits, la discussion fraternelle mais sans concession contre les illusions et les préjugés porteurs de divisions dévastatrices.

Elle appelle pour ce faire au renforcement sans timidité de la syndicalisation - pour ce qui la concerne au sein des sections de retraités - et à la tenue régulière des réunions d'instances et d'informations/discussion avec les syndiqués

Unanimité moins 2 abstentions.





## Communiqué de presse

### « Pain, Paix, Liberté ! »

Lors de son « Adresse aux français », le Président de la République a voulu alerter la population sur les bouleversements géopolitiques au niveau international et les menaces qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur la paix.

FO veut rappeler son attachement indéfectible à la paix et à l'expression « Pour le pain, la paix, la liberté » qui rappelle l'engagement historique de FO, incarné dès ses origines par son fondateur Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix en 1951.

Ce discours alarmiste et inquiétant, à plus d'un titre, voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et met l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement.

Pour FO, les nouvelles priorités budgétaires ne doivent en aucun cas conduire à plus d'austérité pour des politiques aussi essentielles que l'enseignement, la santé, la sécurité sociale (qui fête ses 80 ans cette année), la solidarité ou les droits sociaux. FO souligne que les politiques économiques menées depuis de trop nombreuses années ont conduit à affaiblir notre tissu productif et industriel, notre appareil de formation et nos services publics.

FO ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records, de près de 100 milliards d'euros en 2024.

Sans être indifférente à la sécurité de la nation, FO ne veut participer ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans une économie de guerre, synonyme de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

FO dénonce les postures va-t'en guerre et toute escalade guerrière, d'où qu'elles viennent, et continue d'appeler à une résolution pacifique de tous les conflits dans le respect du droit international avec un engagement des autorités françaises en ce sens.

Paris, le 6 mars 2025

Contact :

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

✉ [fsouillot@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

**Non à la suppression de l'abattement de 10 % pour les retraité-e-s ;**  
**Non à la remise en cause de notre protection sociale**  
**basée sur le principe de la solidarité ;**  
**Non aux mensonges ou à la désinformation organisée.**

**D**ans le cadre des discussions engagées pour soi-disant « sauver notre système de retraites », certains remettent sur le tapis la solution visant à supprimer l'abattement de 10 % sur les pensions le qualifiant « d'aberrant et contre nature » au prétexte, selon M Martin, président du MEDEF, que cet abattement serait attribué aux retraités au titre des frais professionnels. Cette affirmation mensongère s'avère d'autant plus malhonnête qu'elle est arrivée par Gilbert Cette, président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), qui est censé s'y connaître en matière de retraite... et qu'elle est reprise par de nombreux responsables politiques et relayée et amplifiée par les médias

La réalité, vérifiable dans le Code général des Impôts (CGI), est tout autre :

- **La déduction forfaitaire de 10 % pour frais professionnels** est réservée aux traitements et salaires des salarié-e-s : c'est l'article 83, 3<sup>e</sup> du CGI.
- **L'abattement de 10 %** concerne les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3-1 de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316).

**Déduction forfaitaire pour frais professionnels et abattement de 10 % avec un plafond ne sont pas de même nature, d'un point de vue fiscal.** Cet abattement de 10 % est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été accordé par souci d'équité, compte tenu du fait que seuls les retraité-es étaient pénalisés par les modifications successives apportées dans le cadre du calcul de l'impôt (dont les grands bénéficiaires étaient les contribuables autres que les retraités et les salariés) cet abattement est la contrepartie du fait que les revenus des retraités avaient été et continuaient d'être déclarés par des

tiers sans participation à la fraude fiscale.

**La suppression de l'abattement de 10 % conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt** sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au préalable, ne l'étaient pas.

**Elle toucherait plus fortement les personnes aux pensions les plus modestes**, car l'abattement de 10 % actuel, est plafonné à 4321 euros pour les revenus de 2023 imposables en 2024, ce qui correspond à un revenu de 3600 euros mensuels par foyer fiscal ; seront particulièrement touchés les retraité-es qui seuls, ou à deux perçoivent moins de 3600 euros par mois.

**Nous dénonçons le dévoiement du débat public sous le flot continu des fausses nouvelles, des approximations.** Ce discours vise à livrer les retraité-e-s à la vindicte publique en les traitant de nantis et de privilégiés afin de les opposer au reste de la population. Le gouvernement tente de diviser en stigmatisant, un jour les retraités, un jour les chômeurs, un jour les travailleurs immigrés, un jour les fonctionnaires, pour continuer d'exonérer les très riches d'impôts et de cotisations.

Rappelons en effet que les entreprises sont exonérées de cotisations sociales à hauteur de 77 milliards en 2025, que les entreprises du CAC 40 ont reversé en 2024 près de 100 milliards de dividendes à leurs actionnaires.

**Avec les retraité-es, nos 9 organisations de retraitées et retraités s'opposeront à toute atteinte au pouvoir d'achat des retraité-es, à toute remise en cause de notre système de protection sociale basée sur la solidarité**

Cathy Cau (UCR-CGT)  
 Paul Barbier (UCR-FO)  
 Laurence Naudin (UNAR-CFTC)  
 Yvon Le Goffic (UNIRetraites CFE-CGC)  
 Marylène Cahouet (FSU)  
 Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires)  
 Jacques Brillet (FGR-FP)  
 Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA)  
 Bernard Serra (LSR)

## Les sections se réunissent

### Section de Lille - Hellemmes



La section des retraités s'est réunie le 13 mars à l'Union régionale, en débutant par un hommage à **Christian Presseux**.

**Gérard Dambre** a présenté le rapport d'activité détaillé ainsi que le rapport financier, **Pierre De-weine** a apporté le quitus de la commission de contrôle ; les deux rapports ont été approuvés à l'unanimité. A signaler, le 11 novembre, le refus du chef d'établissement que le syndicat dépose la

gerbe habituelle en l'honneur des cheminots morts, devant le monuments à l'intérieur de l'atelier ! Pierre a été élu trésorier en remplacement de Christian.

**Laurent Mullier** secrétaire du syndicat a ensuite présenté l'activité revendicative du syndicat, en pleine progression.

La question de la complémentaire santé obligatoire a été largement discutée. Gérard a présenté le rapport d'activité de la section nationale lequel sera soumis au vote de la conférence nationale.

Un « pot dinatoire » a clôturé fraternellement la réunion.



### Section régionale Aquitaine

**Marc Picauville** a présidé le 18 mars à Bordeaux l'Ag des sections retraités regroupant celle de la Gironde et de Limoges **Jacques Faugère**, **André Mons** et **Claude Jehan** responsables des sections de Toulouse et de Tours étaient présents. Une minute de silence a été observé en mémoire de Lionel Cottereau.

A l'ordre du jour, la Conférence nationale retraités du 2 avril. Gérard a présenté le rapport d'activité, les propositions de modifications du règlement intérieur et les candidatures au secrétariat retraités.

Les délégués à la Conférence seront : Marc Picauville, Patrick Faucouneau, Fred Hermine, Jean Claude Durrieu et Jacques Faugère.

**Benjamin Cottereau** a fait un tour d'horizon détaillé de l'activité revendicative et du développement, notable, des syndicats de la région.

**Alain Boutaraud**, représentant de l'UDR 33 est ensuite intervenu sur la situation générale et les combats d'actualité.

Nous avons conclu cette réunion comme il se doit ...



## Section de Rennes

La Section de Rennes s'est réunie autour de **Daniel Vigour**, mardi 25 mars dans le local des cheminots de à l'UD35.

Gérard a présenté le rapport d'activité du secrétariat de la Section nationale, les propositions de modifications du règlement intérieur ainsi que les candidats au secrétariat à renouveler. Fort de la discussion qui a suivie, Daniel représentera la Section régionale à la Conférence nationale. La situation sociale du moment, préoccupante, a bien sûr été abordée.

Plusieurs camarades ont témoigné des difficultés d'utilisation de l'application *MFCD* pour les ayants droits. Quelques explications ont pu être données. Nous avons eu la visite amicale du Secrétaire régionale **Gabriel Sainte Rose** venu apporter les cartes syndicales.

Comme le veut la tradition nous avons poursuivi avec l'apéro puis le repas préparé par Daniel : de très succulents rognons cuisinés de main de maître. Bravo Daniel.

C'est dans cette chaleureuse ambiance que nous avons oublié ... la photo souvenir ! (À la place : un autre bon souvenir celui de la sortie 2024 de St Malo)



## Section régionale des Pays de Loire

C'est au Mans, dans le local FO de la gare, que **Jean François Bon enfant** nous a accueilli mercredi 26 mars. Après l'AG statutaire du syndicat du Mans (rapports d'activité et financier - quitus par **Sylvain Guillot** pour la CC - adoptés), la parole a été donnée à **Christian Gresser** secrétaire fédéral.

Celui-ci est revenu sur les possibilités de développement du syndicat avec des contacts d'actifs à nouer et renouer et une campagne d'explications auprès des cheminots sur la complémentaire santé (obligatoire au 1er mai) avec les précieux documents édités par la Fédération. Il a ensuite présenté des éléments de l'activité fédérale du moment,

**Jean Yves Blot** pour l'UDR 72 a expliqué les raisons du départ de FO du « conclave » sur les retraites et détaillé les dangers d'une retraite par points et/ou par capitalisation que nous refusons ainsi que l'activité de l'UDR sur le département.

En présence des représentants des sections d'Angers - **Pascal Boisse** - et de Nantes - **Patrick Catrix** et **Alain Guichon** - qui représenteront la Section régionale à la Conférence du 2 avril, Gérard a présenté le rapport d'activité national, les modifs proposées pour le RI et les candidats au secrétariat retraités.

Jean Francois et Sylain nous avaient préparé un apéro et nous nous sommes retrouvés ensuite au restaurant SNCF ...

(Il manque Jacques Boulard sur la photo, arrivé peu après)



## Section de la Région de LYON

C'est en terre stéphanoise qu'a eu lieu ce 7 février à la Talaudière, fief de notre camarade Jacky Perret, notre réunion des retraités de la région de Lyon.

Nous avons débattu de l'actualité syndicale et du fonctionnement de notre organisation;

Ainsi, la revalorisation des pensions de 2,2% au 1er janvier est à sa juste valeur, mais quid de l'augmentation des pensions d'invalidité ? Beaucoup de question sur les filialisations/privatisations et l'avenir des collègues cheminots qui sont dans les Etablissements concernés.

Nous participerons à la Conférence Nationale des Retraités à Paris le mercredi 2 avril.

Christophe Fraisse est candidat comme membre du secrétariat.

La prochaine réunion aura lieu normalement le jeudi 22 mai à Part Dieu. Il a été convenu de faire une réunion annuelle à St Etienne.

*Merci à Stéphane pour la blanquette  
une pensée pour Jacky retenu auprès de son épouse hospitalisée.*



### Les Nôtres



Notre camarade Gilbert CHABANNE est décédé le 29 janvier . Il avait 86 ans.

Ancien du Matériel, notamment au Dépôt de Lyon-Vaise, il a été, entre autres, Secrétaire de l'Union Régionale de Lyon de 1982 à 1991 et a siégé à ce titre au Bureau Fédéral. Il était sensible aux revendications sur les conditions de travail et notamment aux problèmes liés à l'exposition à l'amiante.

Nous garderons le souvenir d'un camarade fidèle à Force Ouvrière et à son département Ardéchois.

*Lors d'une sortie régionale des Retraités en 2009, nous gardons le souvenir de Gilbert nous faisant découvrir avec passion à Largentière une magnanerie (élevage des vers à soie) et les conditions de travail des ouvrières.*

## Un peu d'histoire :

### La Résistance ouvrière chez les cheminots

#### Les prémices :

Le 23 août 1939, à la grande surprise, l'Allemagne et la Russie signaient par l'intermédiaire de leurs ministres respectifs, Ribbentrop et Molotov, un pacte d'amitié germano-soviétique ou pacte de non-agression. Les communistes français d'abord surpris firent preuve de discipline et à quelques exceptions près, l'approuvèrent en essayant de démontrer que ce pacte était « une importante contribution à la défense de la paix ». Les éléments communistes de la CGT se rallièrent bien évidemment à ce principe. Le 1<sup>er</sup> septembre 1939 Hitler envahissait la Pologne et le 17 septembre, les troupes soviétiques faisaient de même de leur côté. Le lendemain de cette agression, le Bureau Confédéral annonçait que « Devant cette situation douloureuse le Bureau déclare qu'il n'y a plus de collaboration possible avec ceux qui n'ont pas voulu ou pas pu condamner une telle attitude... ». La commission administrative se réunissant le 25 septembre approuva cette décision ce qui entraîna l'exclusion de ceux qui ont approuvé le pacte. Il en résulta une seconde scission et les communistes entrèrent dans la clandestinité. De nombreux dirigeants et militants exclus sont arrêtés par le gouvernement français. Beaucoup serviront plus tard d'otages aux allemands et seront fusillés parmi lesquels Pierre Sémard, secrétaire général de la Fédération des cheminots.

Le 10 mai 1940, la France est envahie et le 22 juin l'armistice est signé avec l'Allemagne. Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain obtient les pleins pouvoirs par l'Assemblée nationale et devient Chef de l'État français. C'est la naissance du régime de Vichy qui le 16 août dissout l'ensemble des centrales syndicales ouvrières et patronales. Cependant les syndicats et les fédérations demeurent.

Le 12 juillet, René Belin, ancien membre démissionnaire du Bureau Confédéral devient ministre de la Production industrielle et du Travail du gouvernement de Vichy. Il sera l'un des instigateurs de la Charte du travail.

#### La Résistance ouvrière :

Le 25 août 1940, une réunion clandestine se tient à Sète pour condamner l'interdiction des syndicats et selon Pierre Magnier c'est au cours de cette réunion que les militants présents décidèrent de créer un journal qui s'appellerait " Résistance Ouvrière ". Le premier n° du journal sortira en août 1943 mais les militants confédérés et notamment les cheminots revendiqueront leur appartenance à Résistance ouvrière.

Le 15 novembre 1940, un manifeste est signé par 9 membres de la CGT et 3 de la CFTC sous l'égide de Christian Pineau un des principaux dirigeants de la CGT, qui deviendra ministre après la libération. Il rappelle les principes du syndicalisme et il est considéré comme le premier acte collectif de **résistance** du **syndicalisme**. Il est à l'origine de la création par Christian Pineau du Mouvement Libération Nord auquel vont adhérer de nombreux syndicalistes de la CGT Confédérée.

Le 22 juin 1941, l'armée allemande envahit la Russie précipitant alors les communistes dans la lutte armée. Des contacts reprennent entre les militants des deux tendances et aboutissent le 17 avril 1943 aux accords verbaux du Perreux qui entérinent la réunification

de la CGT.

Le 1<sup>er</sup> août 1943 paraît le n° 1 du journal "LA RÉSISTANCE OUVRIÈRE Organe ouvrier de la France COMBATTANTE". Il y aura au total 56 numéros et le 20 décembre 1945 l'hebdomadaire prend le nom de Force Ouvrière " Hier Résistance - Aujourd'hui Force ".

Résistance ouvrière n'était pas à proprement parler un réseau de résistance structuré mais c'était surtout une idée qui fédérait tous les cheminots résistants de la CGT Confédérée et dans laquelle ils se reconnaissaient. Beaucoup de cheminots faisaient de la résistance individuelle, parfois sous les ordres de leur chef direct, d'autres appartenaient aux mouvements et réseaux principalement Libération Nord, Libération Sud, Combat, Ceux de la Résistance (CDLL) et aux organisations de la France libre : BCRA (Bureau central de renseignements et d'action) et BOA (Bureau des opérations aériennes). Les cadres de la SNCF comme René Hardy et Louis Armand constituèrent et dirigèrent le NAP-Fer qui deviendra après la guerre "Résistance Fer" et sera homologué aux FFC (Forces françaises combattantes) afin de regrouper tous les cheminots résistants sous une même organisation.

### **Résistance Ouvrière à la SNCF :**

Nous reproduisons ci-dessous des extraits de l'interview de trois anciens de la CGT cheminots, Maurice MAZUE, Georges BAUDIN, et André DURAND, militants RO, par Jean Louis PONNAVOY, Jean François CHEVILLOT et Christian JACROT en mai 1998.

BAUDIN Georges : Né le 4 mai 1918 à Nevers (Nièvre) ; ouvrier puis chef d'équipe au dépôt de Perrigny de novembre 1941 à septembre 1942 ; résistant ; secrétaire de l'Union FO des cheminots du Sud-Est (1961-1973) ; membre de la commission administrative de l'Union départementale CGT-FO de la Côte-d'Or (1948-1973).

MAZUE Maurice : Né le 24 février 1911 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 10 septembre 1998 à Dijon ; ouvrier professionnel ; résistant ; secrétaire général du secteur de Dijon et membre du bureau de l'Union Sud-Est de la Fédération FO des cheminots ; maire de Longvic (Côte-d'Or) de 1953 à 1983 ; conseiller général de la Côte-d'Or.

DURAND André : Né le 27 décembre 1925 à Dijon, mort le 12 novembre 2014 à Dijon ; aiguilleur au dépôt de Perrigny ; résistant ; membre du bureau de l'Union régionale de Dijon.

M.M.

Il faut commencer par dire que l'origine de FO, c'était RO. Nous avons créé RO, Résistance Ouvrière, sous l'occupation. Les réunions se faisaient soit chez le proviseur du lycée Carnot, soit chez le directeur du lycée Hyppolite Fontaine qui tous deux ont été déportés et fusillés. Et ensuite dans un café, avec MEUNIER qui était le chef du parti socialiste, clandestin également et Jean BOUHEY. Nous avons créé RO, nous n'avons pas eu beaucoup de mal, à la scission de créer FO.

Il y a eu possibilité avec Résistance Ouvrière, Nous l'avons fait, c'est tout. Benoit FRACHON, il n'a rien fait, ils étaient dans la clandestinité évidemment, mais enfin ils n'ont rien fait pour nos syndicats. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas fait leur travail de résistants, mais au point de vue syndical c'est autre chose. A RO nous étions un noyau de copains, j'étais de ceux qui n'ont pas été arrêtés.

G.B. :

Il y a tout le rôle de syndicat clandestin qu'a joué RO avec des faits marquants que les communistes ont par la suite accaparés. C'est le cas des décapités que les communistes ont ensuite pris à leur compte, alors que c'était RO, les futurs FO, qui avaient tout fait.

M.M. :

C'est l'arrestation de nos copains qui ont été décapités. Moi j'ai eu la vie sauve, grâce à un nommé LANIER, qui était un communiste dans la CGT, un copain, il est venu me trouver et m'a dit : « Maurice, attention, ne couche plus chez toi », effectivement la police me cherchait, je me suis camouflé, je ne couchais plus chez moi mais dans une chambre au dépôt de Perrigny parfois et après chez une copine. Je travaillais souvent une semaine sur deux et de nuit, la patrouille rodait.

Pour les copains du dépôt, on a supposé qu'il y en avait un dans l'équipe qui avait causé. C'étaient de bons copains, PAGEOT, PERREAU, THURINGER.

A.D. :

Ils prenaient des risques inutiles et ce qu'on leur reproche, c'est qu'ils en faisaient un peu trop.

M.M. :

Le jour où on a fait sauter le transfo du dépôt de Perrigny, j'étais dans le coup avec le Martin et Cie, le pauvre GASPARD était là, il m'a dit « tout à l'heure il n'y aura plus d'électricité, je vais à côté », il s'était mis dans le foyer, faisant semblant de dormir pour qu'on ne dise pas qu'il était responsable. On a supposé que c'était Tamigi qui avait causé.

G.B. :

Les Allemands ont calé, ils ont donné un surseoir à l'exécution, ils ont dit « on les emmène en Allemagne en prison ».

Tu as été l'instigateur de l'arrêt de travail qui a été le seul en France, à l'époque de l'occupation, pour arrêter l'exécution de nos camarades. Ils les ont emmenés en Allemagne en prison, mais on a appris après que là-bas ils les ont exécutés.

M.M.

Oui, j'ai sensibilisé tout le monde pour la grève, si bien qu'un sous-préfet est venu. Puis la Gestapo a envahi le dépôt, si bien que le sous-préfet qui était là a dit « Oh, je ne veux pas voir cela » et il s'est taillé.

On l'a su avant la Libération qu'ils avaient été exécutés. C'est un pasteur qui avait assisté à leur décapitation qui communiquait avec les femmes, dont une, Mme GASPARD qui était coiffeuse rue d'Auxonne, c'était notre copine et on l'a su tous après.

G.B. :

J'ai lu la lettre du pasteur et les papiers quand je suis revenu du maquis, je connaissais l'histoire. J'ai su pour les camarades THURINGER et les autres, car j'habitais en face rue du Goujon et la plupart venaient au café Frilley où comme célibataire je mangeais. Et ce café était un peu le nœud où se réunissaient les gars qui faisaient passer la ligne démarcation soit à

des juifs, soit à des prisonniers évadés.

M.M. :

Toutes les nuits on faisait passer le courrier. On en portait beaucoup.

G.B. :

C'est TAMIGI qui avait essayé de m'introduire dans l'histoire, moi j'ai servi simplement chez BOUHEY pour convoyer des gens sur le triage. Au triage il y avait une combine, à l'époque les wagons avaient encore des vigies, anciennement pour les serres freins, c'était une excellente cache, car on ne pouvait pas, comme pour les wagons, les verrouiller. Au départ de Perrigny quand les trains étaient visités et il y avait verrouillage, et le mécanicien avait l'ordre de mettre les purgeurs à fond, il faisait un nuage de vapeur tout le long, et les types qui étaient dans l'entrevoie sautaient car il y avait dans le convoi au moins une dizaine de vigies et là, comme le train allait tout doucement, ils montaient dedans. Chose que j'ai fait avec Jean BERNET plusieurs fois. THURINGER, TAMIGI et ces gars-là, ont continué par la suite, parce que nous on est parti en 1942. Fin 42, début 43, il y a eu un essor des organisations clandestines, on était en mesure de pouvoir agir avec des moyens d'explosifs et autres, là j'ai quitté les camarades. Je n'étais plus là lors de cette histoire des décapités, sinon je ne serai plus là aujourd'hui. Mais MAURICE était là et peut relater ce qui s'est passé après.

A.D. :

Quand les copains ont été arrêtés on a essayé de les voir pour leur payer un paquet de tabac. Celui qui était à Dijon B, je ne me souviens plus de son nom, nous a prévenu de faire attention car on voulait nous arrêter, un jour j'ai reçu une lettre où je devais me présenter à la Kommandantur rue du docteur Chaussier. Et Marcel LANIER tu l'as connu aussi ?

M.M. :

Marcel LANIER celui qui était communiste et était un bon copain m'a dit : « Maurice fait attention, tu es de ceux recherchés ».

A.D. :

Après les parachutages, au-dessus de ma chambre on mettait des mitraillettes. J'étais avec lui et je ramassais et je ramenaient chez moi. Et chaque jour je prenais ma musette et j'en ramenaient au dépôt.

M.M. :

J'ai été voir les copains en cellule et fallait voir les armoires qu'il y avait à la porte. Tu bouillais quand tu les voyais et, un soir j'ai porté une tarte au GASPARD, avec une lettre camouflée dedans, il a réussi à m'en remettre une autre pour sa femme.

A.D. :

Et le 14 juillet tu t'en souviens, c'est pareil ? J'ai dit à Marcel LANIER il faudrait que l'on paivise dans tout le dépôt. A 3h du matin, moi j'étais sur le château d'eau avec un autre copain, il y en avait d'autres à l'outillage.

Dans cet interview, il est question de camarades décapités par les nazis. Cinq d'entre eux sont cités par nos anciens. C'étaient des collègues de travail et des camarades de la CGT et

de RO. Ils appartenait au groupe de sabotage créé à la fin de l'année 1940 au dépôt de Perrigny comme dans de nombreux autres dépôts et centres ferroviaires en France. Ils prenaient part aux évasions de personnes recherchées par l'occupant, aux sabotages de matériel et à partir de 1943 aux réceptions de parachutages d'armes.

Dénoncés à la suite d'un parachutage à Arcenant (Côte-d'Or) le 12 juillet 1943, ils furent arrêtés à leur domicile dans la nuit du 31 août 1943 avec Paul Meunier, un employé municipal de Dijon qui appartenait aussi au groupe. Ils furent incarcérés à la prison de Dijon et condamnés à mort le 27 novembre 1943 par le tribunal de la kommandantur FK 669.

Le 2 décembre les cheminots du dépôt de Dijon-Perrigny déclenchent une grève qui s'étend à toute la ligne Paris-Lyon. Une délégation se rend à Vichy et obtient leur grâce. Ils sont cependant déportés en Allemagne le 22 décembre 1943. Rejugés par un tribunal militaire allemand à Karlsruhe, ils furent de nouveau condamnés à mort le 18 avril et transférés à la prison de Stuttgart où ils furent guillotins le lendemain à 5h00 du matin.

Une plaque apposée cour de la gare à Dijon-Ville, commémore leur sacrifice.



Photo de la plaque Cour de la Gare à Dijon auteur Jean-Louis Ponnavey

**André Jean DUBOIS** né le 28 juin 1914, ouvrier, membre du groupe "action" du dépôt de Perrigny et du réseau "Ceux de la Libération" (CDLL).

**Raymond Gabriel Victor GASPARD** né le 26 août 1910, ouvrier ajusteur, membre du groupe "action" du dépôt de Perrigny et du réseau "Ceux de la Libération" (CDLL).

**Raymond Victor PAGEAUX** né le 21 septembre 1911, ajusteur, membre du groupe "action" du dépôt de Perrigny et du réseau "Ceux de la Libération" (CDLL).

**Maxime Pierre PERREAU** né le 4 juin 1909, membre du groupe "action" du dépôt de Perrigny, membre des FTPF et du réseau "Ceux de la Libération" (CDLL).

**Jean-Pierre Élie RIDET** né le 6 avril 1911, chauffeur de route, membre du groupe "action" du dépôt de Perrigny et du BOA.

**Maurice THURINGER** né le 20 juillet 1910, chef du groupe de sabotage "action" du dépôt de

de Perrigny et membre du BOA

**Jean-Pierre TAMIGI** né le 16 janvier 1910, ouvrier, membre du groupe de sabotage "action" du dépôt de Perrigny et membre du BOA.

Il faut leur adjoindre **Paul Nicolas MEUNIER**, né le 14 mars 1911, employé municipal, membre du BOA. Son nom figure sur la plaque aux victimes de la barbarie nazie située dans le hall de l'hôtel de ville de Dijon.

Après la guerre la CGT et les communistes se sont accaparés leur mémoire. Georges Baudin, Maurice Mazué et André Durand nous ont affirmé qu'ils n'étaient pas du tout communistes et leurs dossiers au SHD (Service historique de la Défense) à Caen, ne mentionnent aucune appartenance au PCF.

Près de 3000 cheminots ont été recensés comme victimes de la répression (fusillés, massacrés, morts en déportation) ou tués dans les combats de la Libération, résistants pour la plupart.

Aujourd'hui cette résistance ouvrière est bien ancrée dans les gènes de notre organisation dont le slogan est :

« RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR ».



**Ces cheminots français qui ont résisté à l'occupation nazie**(photo libre de droits)

SOURCES principales :

Robert Bothereau "Le syndicalisme dans la tourmente" 1940-1945 - Georges Vidalenc, "Comment et pourquoi se sont produites les scissions syndicales", éditions Force ouvrière - Gérard da Silva, "Histoire de la CGT-FO", L'Harmattan, 2009 - Collectif "Le contrat de Limoges", Confédération CGT-FO, 1995 - Plaquette "La Force de l'Histoire, CGT-FO. — Plaquette 23<sup>e</sup> Congrès confédéral à Tours "70 ans de Militantisme 1945-2015" - Plaquette UD FO 21 "1 mai 2016 Résistance Ouvrière" - Articles Wikipédia.

**Jean Louis Ponnvoy**